



Ma mere a refusé l'héritage de ma grand mere

Par **karotte_old**, le 11/06/2007 à 18:27

bonjour;

je suis en froid depuis plusieurs années avec ma mère. ma grand mere maternelle de qui j'ai toujours été très proche vient de décèder et j'ai appris par mon oncle (ma grand mere avait trois enfants) que ma mere avait refusé l'héritage.

est ce que je suis , de fait exclue également de la succession?

merci.

Par **Christelle_old**, le 12/06/2007 à 01:54

Bonjour,

Depuis la récente loi entrée en vigueur le 1er janvier 2007 vous n'êtes plus exclue. Vous pouvez venir en représentation de votre mère à la succession. Il est conseillé de prendre au plus vite contacte avec le notaire.

Par **karotte_old**, le 12/06/2007 à 10:28

merci de votre réponse.